DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE VILLE DE DREUX

DÉCISION N°DEC2022-209

Direction de la Citoyenneté

Concession n°: 13107 Situation: Cimetière BILLY

Division: 7 / Carré: D / Allée: 6 - Empl: 3

Le Maire de la Ville de Dreux,

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, alinéa 🖇

VU la délibération n°2020-141 du 1er octobre 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire,

VU la demande présentée par Monsieur AVERNA Jean domicilié 30 des Bleuets - 27200 Vernon, mandataire de Madame AVERNA Rosalio née BALLETTA, et désirant obtenir le renouvellement de la concession n° 5169 dans le Cimetière BILLY pour une durée de 30 ans.

DÉCIDE

- ARTICLE 1 Il est accordé dans le Cimetière BILLY à compter du 1er janvier 2018 au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture familiale indiquée de 2 mètres superficiels. La date d'échéance est le 31 décembre 2047 pour une durée de trente ans.
- ARTICLE 2 La présente concession est accordée moyennant la somme totale de 700,00 Euros qui a été versée dans la caisse du Receveur Municipal suivant quittance n°2022/92 du 02 août 2022.
- ARTICLE 3 Monsieur le Directeur général des services de la Mairie de Dreux et Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.
- ARTICLE 4 Un exemplaire de la présente décision sera notifié à Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération et au Titulaire de la concession.
- ARTICLE 5 La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet http://www.telerecours.fr.

Fait à Dreux, le

1.2 DEC. 2022

Le Maire,

Conseiller régional,

Pierre-Frédéric BILLET

Document certifié exécutoire 028-2-3290 124-1-025 15-12/2022 Date de relevans mission: 15/12/2022 Date de reservior préfecture: 15/12/2022